



L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 14 octobre 2025.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	16
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Jean-Michel VIART, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, , Madame Annie DUCHENE, Monsieur Patrick DYON, Madame Claude HOMEHR, Messieurs Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe RESIDORI.

Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.

Monsieur Richard BRUGGER avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER.

Monsieur Philippe DALLEMAGNE avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAMUT.

Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY.

Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.

Absents(es) excusés(es) :

Madame Lydie FINELLO, Monsieur Jean-Marie CASTEX.

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,

Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion et Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, étaient absents excusés.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2025_11_33

VOTE DU TAUX DE CONTRIBUTION – EXERCICE 2026

Dans le cadre de l'application de l'article L 452-39 du Code Général de la Fonction Publique, la Ville de Troyes, le CMAS de Troyes ainsi que le Conseil Départemental de l'Aube bénéficient par conventions de l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines.

Ces conventions comprennent à ce jour principalement :

- Le secrétariat des Conseils médicaux et la gestion des dossiers en relevant,
- La fonction de référent déontologue pour les agents des collectivités et établissements publics.

Si pour les collectivités obligatoirement affiliées le coût de ces missions est financé par la cotisation obligatoire, le Conseil d'Administration doit déterminer le taux de contribution des collectivités et établissement non affiliés en application de l'article L 452-28 du Code Général de la Fonction Publique.

En 2024 le Conseil d'Administration a fixé le taux de contribution 0,102 % de la masse salariale de chaque collectivité ou établissement.

Cette contribution versée mensuellement ne constitue qu'un versement provisionnel. Une régularisation (en crédit ou en débit) est effectuée en début d'année n+1. Elle correspond au solde de l'ensemble des coûts réels de chaque mission constatée au décompte annuel établi et signé par le Président du CDG au cours du premier trimestre de l'année n+1.

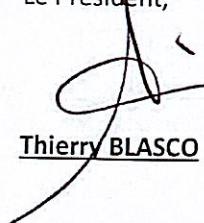
Compte tenu des éléments explicatifs détaillés ci-dessus et lors du débat d'orientation budgétaire, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le taux de contribution pour l'année 2026 à 0,102 %.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 27 novembre 2025

Le Président,



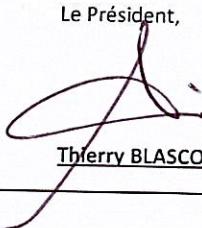
Thierry BLASCO



Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 28/11/2025.



Le Président,



Thierry BLASCO

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20251127-2025_11_33-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025